TO.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-226 DU 12 MAI 1997

Portant mise à terme de l'Administration Provisoire de l'Office National d'Edition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie (ONEPI).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 97-170 du 7 avril portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et de la Communication ;

VU le Décret N° 84-165 du 12 avril 1984 portant approbation des statuts de l'Office National d'Edition de Presse, de Publicité et d'Imprimerie (ONEPI) ;

VU le rapport de restructuration de l' Office National d'Edition, de Presse de Publicité et d'Imprimerie et son complément du 14 Octobre 1996 ;

Sur proposition du Ministre de la Culture et de la Communication ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 Avril 1997

D E C R E T E :

Article 1er.- Il est mis un terme à l'Administration Provisoire de l'Office National d'Edition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié au journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 MAI 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions

Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre de la Culture
et de la Communication

Timothée ZANNOU.

Le Ministre du Plan, de la
Restructuration Economique
et de la Promotion de l'Emploi.

Albert TEVOEDJRE

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MCC 4 MPREPE 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-